1417

# ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE BUKAVU

5 70
NY 1440

# SYSTEMATIQUE DES PLANTES UTILISEES DANS L'AVORTEMENT PROVOQUE, METHODES TRADITIONNELLES EMPLOYEES ET CONSEQUENCES DES AVORTEMENTS DANS LA VILLE DE BUKAVU

Travail de fin d'études présenté
pour l'obtention du diplôme de
Graduat en Pédagogie Appliquée

Candidat : NYAMINANI NYAMWANGA ZIGENDA

OPTION : BIOLOGIE - CHIMIE

Directeur : BAGULA BAHIZIRE

UNIVERSITE NATIONALE DU ZAIRE
INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE
BIBLIOTHEQUE CENTRALE
B. P. 854 BUKAVU

ANNEE ACADEMIQUE : 1982 - 1983

# D E D I C A C E

A mon père NYAMINANI SANGANO;

A ma mère NABUKANGA M' ISUNGA;

Nous avons fini par comprendre que vos conseils avaient pour but principal de nous intégrer dans la société humaine

A vous mes frères et soeurs;

Il n'y a rien de plus difficile à faire que de séparer ce qui est uni par le sang.

A toi qui luttera avec moi pour le reste de ma vie.

Je dédie le présent travail.

# A V A N T  -  P R O P O S

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Il serait ingrat de passer sous silence la contribution des personnes qui ont bien voulu nous aider, de loin ou de près, pour la réalisation de ce travail.

Nos reconnaissances s'adressent à :

- L'assistant BAGULA BAHIZIRE qui a bien voulu diriger le présent travail malgré ses multiples occupations.
- Tous les professeurs et assistants du Département de Biologie - Chimie dont le savoir faire a contribué à l'épanouissement de nos connaissances.
- BYAMUNGU, médecin traditionnel au centre de l'I.R.S. LWIRO et à toutes les citoyennes qui nous ont livré des informations gratuitement.
- MULEGA MUGALIHYA BWAMUKÓKO et MWEZE TOFO, qui ont humblement supporté les frais de ce travail.
- Nos camarades BAKENGA MATABARO, BUHALAGARHA KABEGO et MUHOZA BIDAKA dont l'acte de camaraderie nous a permis de surmonter beaucoup de difficultés.

A toutes ces personnes, nous disons :

Naissant dans ce monde, nous sommes nés les uns pour les autres.

NYAMINANI NYAMWANGA ZIGENDA.

# I N T R O D U C T I O N

## A. DELIMITATION ET CHOIX DU SUJET

### 1. DELIMITATION

Les conditions socio-économiques que nous traversons ce dernier moment poussent l'homme à limiter les naissances mais malheureusement un cas de grossesse peut-être constaté à un moment non désirable et pour se débarrasser de cette grossesse, plusieurs techniques abortives sont mises en oeuvre notamment l'utilisation des plantes reconnues comme abortives mais dont la médecine moderne n'a pas encore prouvé l'efficacité. Le problème d'avortement provoqué clandestinement étant un problème général, la ville de Bukavu n'en est pas exclue. C'est ainsi que nous nous sommes proposé de parler de la façon dont il se pratique dans cette partie de la région du Kivu.

### 2. CHOIX DU SUJET

Etant donné que la législation de beaucoup de pays interdit l'avortement provoqué sous toutes ses formes (sauf dans certains cas : par exemple lorsque la vie de la mère est mise en danger par la grossesse); vu que les conditions dans lesquelles se pratique l'avortement clandestin sont non hygièniques et les conséquences que ces méthodes abortives entraînent sont souvent fâcheuses, le but de ce travail ne sera pas de vulgariser les techniques abortives ni même de faire un inventaire de femmes qui y recourent mais plutôt une contribution à l'éducation sanitaire en général et sexuelle en particulier.

## B. METHODE DE TRAVAIL ET DIFFICULTES RENCONTREES

### 1. METHODE DE TRAVAIL

Nos enquêtes ont été menées sur terrain. Nous avons consulté les femmes, les infirmiers, les guerrisseurs et les médecins. Quand nous avons consulté les femmes, nous avons voulu distinguer les différentes catégories de femmes pour non seulement mieux les aborder mais aussi pour connaître les

motivations qui poussent chaque catégorie de femmes à recourir à ce type d'avortement. C'est ainsi que nous avons pu trouver les causes pour une fille, une femme mariée, une veuve et une prostituée. Les médecins nous ont affirmé qu'on leur apporte des malades qui ont échoué dans les tentatives d'avortement à la maison.

Quant à la documentation, nous avons consulté des ouvrages, des revues et des journaux qui traitent sur l'éducation sexuelle, le problème de naissances désirables, la démographie, l'économie etc...

### 2. DIFFICULTES RENCONTREES

Comme tout travail, les difficultés ne manquent jamais surtout pour un travail de ce genre. Nous avons rencontré beaucoup d'obstacles surtout lors de nos enquêtes sur terrain. Certaines femmes ont eu peur de nous livrer des informations croyant que nous sommes au service d'une agence secrète, d'autres nous ont lancé des injures puisqu'elles croyaient que nous cherchions à faire avorter les filles que nous avions enceintées. Malgré toutes ces difficultés, la majorité des personnes consultées s'est montrée intéressée au problème en nous fournissant des informations. Certaines plantes reconnues abortives dont nous possédons les noms ne se trouvent pas ici à Bukavu mais poussent dans de zones environnantes. Nous étions obligé d'organiser des voyages pour aller récolter ce matériel quand leur nécessité s'imposait.

## C. MILIEU DE BUKAVU (1)

### 1. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Située à 2°30' de latitude sud et 28°50' de longitude Est, à une altitude moyenne de I.600 m, Bukavu est la ville la plus élevée du Zaïre. Chef-lieu de la Région du Kivu (le Kivu comptant 3 autres sous-régions : Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema), elle est limitée au Nord par le Lac Kivu, au Sud et à l'Est par la zone de Kabare et à l'Est par la rivière Ruzizi.

---

(1). SAMA, Atlas de Bukavu, UNAZA, ISP BUKAVU CERUKI, 1981 P7
Division régionale de l'Administration du Territoire.

## 2. POPULATION

a) Composition éthnique de la population "Bukavienne"

- Les Bashi : forment la majorité étant donné que la ville de Bukavu est install sur le territoire des Bashi.
- Les Lega : Originaires du Sud-Ouest de la ville (zones de Mwenga, Shabunda et Pangi).
- Les Havu : Venus du Nord.
- Les Tutsi : Venus du Rwanda et du Burundi
- Les autres éthnies minoritaires venues d'autres régions; partout en Afrique et dans le monde.

b) Nombre d'habitants et superficie

Sur une superficie de 60 Km2 soit 37,60 Km2 pour la zone de Bagira, I2,30 Km2 pour la zone d'Ibanda et I0,I0 Km2 pour la zone mère de Kadutu, la Sous-Région de Bukavu compte I58.465 habitants répartis de la manière suivante :

- Zone de Kadutu : 64.042 Habitants
- Zone de Bagira : 55.974 Habitants
- Zone d'Ibanda : 38.449 Habitants.

La ville de Bukavu compte plus d'hommes que des femmes (environ I0% de plus).

c) Population active et non active

La population est jeune : plus de 50% des Bukaviens ont moins de I8 ans. La population non active (jeunes et vieux) est importante (56,74%). Bukavu compte peu d'emplois par rapport à sa population; sur une population active de 43,36% près de la moitié (I9,2I%) est réduite au chômage. C'est ce qui explique le revenu annuel par habitant très faible.

d) Degré d'instruction par ménage

Pour l'ensemble de la ville de Bukavu, plus de la moitié des épouses sont illetrée

## CHAPITRE PREMIER : AVORTEMENT : GENERALITES (1)

### A. DEFINITION

L'avortement peut se définir comme une interruption spontanée ou provoquée de la grossesse avant la fin du 6° mois. Si l'avortement a eu lieu avant 90 jours depuis la conception, on parle de l'avortement embryonnaire. A partir du 90ème jour jusqu'à la fin du 6ème mois, on parle de l'avortement foetal. Nous remarquons donc que l'avortement peut être soit embryonnaire, soit foetal et qu'au delà du 7ème mois, on parle d'accouchement prématuré.

### B. SORTES D'AVORTEMENTS

On distingue deux sortes d'avortements

- Avortement spontané
- Avortement provoqué qui peut être soit thérapeutique soit criminel (Clandestin).

#### 1. AVORTEMENT SPONTANE

Il peut se définir comme un arrêt brusque du développement de l'embryon ou du foetus. Il peut se faire en un temps (l'embryon ou le foetus est expulsé de la matrice en une seule fois avec ses annexes) ou en deux temps (l'embryon ou le foetus est expulsé de l'utérus suivi après un moment plus ou moins long du placenta). L'avortement en un temps est plus fréquent avant le 2ème mois de la grossesse tandis que celui de deux temps se voit surtout après le 2ème mois. Après le 5ème mois si l'avortement a eu lieu on remarque qu'il n'y a pas de différence avec un accouchement normal mis à part le moindre volume du foetus.

---

(1) Larousse médicale p. 99
I. ROTSART de HERTAING et J. COURTE JOIE; Maternité et Santé, p. I59

2. AVORTEMENT PROVOQUE

a) Avortement thérapeutique (avortement médical)

C'est l'avortement pratiqué par un médecin dans des conditions hygièniques acceptables.

b) Avortement criminel ou clandestin

On arrête le développement de l'embryon ou du foetus par des moyens mécaniques (ex. perforation de l'embryon par un objet) ou bien par des moyens chimiques (ingestion ou injection dans l'utérus des substances).

C. CAUSES DES AVORTEMENTS (1)

1. AVORTEMENT SPONTANE

Les causes de l'avortement spontané sont souvent mal connues, cependant certaines d'entre elles ont été mises en évidence parmi lesquelles nous citerons :

- les anomalies du foetus
- les anomalies ou les maladies de l'utérus
- une insuffisance des secrétions hormonales
- les émotions
- les maladies infectieuses
- les travaux lourds et fatiguants
- incompatibilité sanguine foeto-maternelle due au facteur rhésus
- les causes inconnues

a) Les anomalies du foetus

Il arrive souvent (dans 20 à 60% de cas d'avortements) que l'oeuf fécondé se développe d'une façon anormale vers un oeuf qui n'est pas viable; celui-ci meurt et est expulsé de la matrice. C'est le cas des anomalies chromosomiques.

---

(1) I. ROTSART de HERTAING et J. COURTE JOIE, Maternité et Santé, p. I59

b) Les anomalies ou les maladies de l'Utérus

Suite à une infection chronique, l'endomètre peut se développer d'une façon insuffisante et ainsi empêcher une nidation de l'oeuf. Un oeuf qui est mal fixé est aussi mal nourri, et par conséquent meurt facilement. Des déformations congénitales de l'utérus ou des tumeurs qui déforment la cavité utérine empêchent la nidation normale de l'oeuf aux endroits les plus favorables. L'oeuf se fixe alors sur les parois plus minces où les conditions de nutrition sont moins bonnes.

c) Une insuffisance des secrétions hormonales

La progestérone secrétée pendant les premiers trois mois de la grossesse par le corps jaune de l'ovaire et après par la suite par le placenta, a une influence protectrice sur la grossesse. Elle rend la paroi utérine et les vaisseaux utéri moins sensibles à des excitants qui, sans cette protection seraient cause des contractions utérines et vasculaires. D'où alors un manque de progestérone peut être cause d'avortement par insuffisance du corps jaune ou du placenta.

d) Les émotions

Des émotions très fortes comme la peur, l'angoisse et la tristesse, peuvent causer des avortements. Ici le mécanisme est psycho-somatique.

e) Les maladies infectieuses

Elles peuvent être causes d'avortement parce que :

- les toxines des microbes nuisent au foetus comme elles sont nuisibles à la mère. C'est le cas des maladies comme la grippe, la pneumonie, la fièvre thyphoïde etc...
- les maladies infectieuses provoquent des troubles nutritifs dans la région placentaire en obstruant les petits vaisseaux. C'est le cas de la malaria par exemple.

f) Les travaux lourds et fatiguants

Les longs voyages épuisants ou le port des lourdes charges peuvent déclencher des avortements.

g) Les traumatismes

Ils sont rarement cause d'avortement, mais des sécousses souvent répétées (déplacement en camion...) peuvent être néfastes.

h) Incompatibilité sanguine foeto-maternelle due au facteur rhésus

Exemple : les recherches ont montré que le mariage entre une femme rhésus négatif homozygote et un homme rhésus positif homozygote est strictement interdit quelque soit le degré d'amour. Ceci pour éviter le phénomène d'erythroblastose chez les enfants issus de ce mariage.

i) Les causes inconnues

Pour un bon nombre d'avortement spontanés, les causes sont inconnues ou difficile à mettre en évidence. Les causes comme maladies infectieuses se voient surtout à partir du 4ème mois. Dans le plus grand nombre de cas, la mort du foetus précède l'avortement c'est-à-dire que le foetus est mort plusieurs jours ou plusieurs semaines avant les premiers signes d'avortement. On trouve pourtant des cas où le foetus est encore vivant lorsqu'il est expulsé.

2. AVORTEMENT THERAPEUTIQUE OU MEDICAL

Lorsque la vie de la mère est mise en danger par la grossesse (décompensation cardiaque, tuberculose avancée...) ou que les techniques spécialisées ont pu mettre en évidence avec certitude des malformations graves du foetus, l'avortement médical devient indispensable. La législation de certains pays autorise l'avortement médical pour ces raisons thérapeutiques.

3. AVORTEMENT PROVOQUE CLANDESTINEMENT (1)

Ici nous parlerons de la motivation et des catégories de femmes ou filles qui recourent à ce genre d'avortement.

a) Pour une fille

- La fille recourt surtout à l'avortement clandestin si dans son amour envers son amant elle connaît une déception. Ceci se manifeste dans le cas où le garçon refuse de reconnaître la grossesse de la fille et lui dit de se débrouiller.
- La fille a peur de changer son statut social (être appelée fille-mère ou femme célibataire).
- La fille a peur d'arrêter ses études si elle étudie
- Une fille a peur de deshonnorer sa famille
- Une fille a peur d'être chassée du service, si elle travaille (ceci est fréquent dans les services religieux).
- Par manque de moyen pouvant leur permettre de supporter cette future famille, la fille et le garçon en commun accord, recourent à l'avortement clandestin.
- Souvent certaines de nos filles sont courtisées par des magnas qu'elles appellent "grosses légumes". Dans les relations avec ces derniers, les filles ne visent que de l'argent et une fois si elles sont grosses, elles ont peur de mettre au monde des batards puisque les auteurs de ces grossesses sont souvent plus agés que les parents mêmes de ces filles.
- Certains professeurs parviennent à engrosser leurs élèves surtout au niveau du secondaire. Vu que c'est un cas très grave et pour le professeur (car il sera emprisonné) et pour la fille (car elle gache sa vie), le professeur lui conseille de procéder par l'avortement criminel.
- Le fait que les parents du garçon ou de la fille s'opposent à leur amour et qu'il y ait par malheur un cas de grossesse (fruit de l'amour), la fille peut recourir à l'avortement, soit dépendament de sa propre volonté ou soit en commun accord avec son amoureux.

(1) Source orale.

- Dans le cas des interdits sexuels (exemple : relations sexuelles entre cousins considérés comme un inceste), la fille recourira à ce type d'avortement pour ne pas transgresser la loi de la société.
- Une fille déjà fiancée peut être engrossée par un garçon autre que son fiancé. Pour ne pas décevoir ce dernier elle se fait avorter.

b) Pour une prostituée (femme libre)

Plus souvent l'enfant constitue un handicap dans les activités d'une femme libre :

- La plupart des sorties se font pendant la nuit, où va-t-elle laisser les enfants?
- Souvent une femme libre occupe une petite maison. Ses activités seront génée par la présence des enfants.
- Les voyages inattendus qu'effectuent les femmes libres sont rendus impossibl parce qu'il n'y a pas moyen de se déplacer avec les enfants.
- Souvent quand un homme veut occuper une femme libre, il compte ses enfants pour éviter des grosses dépenses.

c) Pour une veuve

Etant donné qu'elle vient de perdre son mari, pour montrer aux membres de la famille qu'elle est profondément touchée par la mort de son mari, une veuve ne doit jamais connaître un homme durant une période donnée (la durée de cette période varie d'une éthnie à l'autre). Si par malchance, une veuve se retrouve enceinte avant la fin de cette période, elle ne tardera pas à expulser le contenu utérin pour ne pas violer la loi.

d) Pour une femme qui vit encore avec son mari

Dans un foyer, les avortements clandestins sont rares. Notons cependant que :

- Un enfant adultérin, conçu pendant l'absence prolongée du mari (voyage, pris hospitalisation, etc...) ou pendant le séjour de la femme dans son milieu natal, est susceptible de donner lieu à des conflits graves et à des poursuit

en justice. Bien plus, durant l'accouchement, surtout si celui-ci s'avère difficile, la mère risque, comme c'est souvent l'habitude, de se faire demander des comptes sur sa conduite antérieure. Ainsi, pour éviter des ennuis, la femme enceinte d'une relation extra-conjugale cherche à se faire avorter.

- Une femme qui allaite et qui se retrouve enceinte, soucieuse de sauvegarder la santé de son bébé, va recourir à ce type d'avortement (l'enfant étant considéré comme un acquis et la grossesse comme une promesse).

Après avoir examiné les causes des avortements dans ce milieu de Bukavu, nous constatons qu'elles peuvent se résumer en trois causes principales :

- Les nécessités économiques

Exemple : par manque de moyens pour élever les enfants, on préfère ne pas en avoi

- La sauvegarde de la dignité et de l'honneur

Exemple : une fille a peur de changer son statut social pour être appelée fille-mère ou femme célibataire.

- L'amour

Exemple : une fille a peur de décevoir son fiancé.

# CHAPITRE DEUXIEME : ETUDE SYSTEMATIQUE DES PLANTES UTILISEES ET METHODES TRADITIONNELLES EMPLOYEES DANS L'AVORTEMENT PROVOQUE

## A. ETUDE SYSTEMATIQUE

### INVENTAIRE

Dans cette partie du travail, nous reprendrons la liste des plantes reconnues comme abortives en respectant le code international de la Nomenclature Botanique qui consiste à classer les espèces végétales suivant leurs embranchemer leurs sous-embranchements, leurs classes, leurs ordres, leurs genres et enfin leurs espèces. Voici la liste :

EMBRANCHEMENT : Spermaphyta.

- Sous-embranchement : Angiospermes

I. Classe : Dicotyledonae

1. Ordre : Fabales

Famille : Caesalpiniaceae

01. Anthonotha acuminata

02. Cassia nodosa

03. Erythrophlocum Guineense

Famille : Fabaceae

04. Tephrosia vogelli

2. Ordre : Myrsinales

Famille : Myrsinaceae

05. Brillantaisia cicatricosa

3. Ordre : Pariétales

Famille : Caricaceae

06. Carica papaya

4. Ordre : Euphorbiales

Famille : Euphorbiaceae

07. Manihot esculenta

08. Manihot glaziovii

5. Ordre : Scrophulariales
   Famille : Solanacéae
      09. Solanum torvum
      10. Nicotiana tabacum
6. Ordre : Géraniales
   Famille : Apocynaceae
      11. Rauwolfia vomitaria
      12. Vinca major
7. Ordre : Lamiales
   Famille : Lamiaceae
      13. Elschottzia schimperi
8. Ordre : Rubiales
   Famille : Rubiaceae
      14. Cinchonia Ledgeriana
      15. Cinchonia succineba
9. Ordre : Astérales
   Famille : Astéraceae
      16. Chrysantemum americanum
      17. Crassocephalum bumbense
      18. Vernonia amygdalina
10. Ordre : Pipérales
   Famille : Piperaceae
      19. Piper Guinense
11. Ordre : Chénopodiales
   Famille : Phytolaecaceae
      20. Phytolaeca dodecandra
12. Ordre : Urticales
   Famille : Cannabinaceae
      21. Cannabis sativa

II. Classe : Monocotyledonae

13. Ordre : Liliales
   Famille : Liliaceae
      22. Gladiolus psittacinus

14. Ordre : Poales

Famille : Poaceae

23. Sorghum bicolor

Les plantes que nous avons inventoriées lors de nos enquêtes sur terrain se trouvent toutes dans l'embranchement des Spermaphyta et réparties en 2 classes, I4 ordres et I5 familles. Voici le classement selon les familles :

01. Famille Apocynaceae : 2 espèces
02. Famille Astéraceae : 3 espèces
03. Famille Caesalpiniaceae : 3 espèces
04. Famille Caricaceae : 1 espèces
05. Famille Cannabinaceae : 1 espèce
06. Famille Euphorbiaceae : 2 espèces
07. Famille Fabaceae : 1 espèce
08. Famille Lamiaceae : 1 espèce
09. Famille Liliaceae : 1 espèce
10. Famille Myrsinaceae : 1 espèce
11. Famille Poaceae : 1 espèce
12. Famille Pipéraceae : 1 espèce
13. Famille Phytolaccaceae : 1 espèce
14. Famille Rubiaceae : 2 espèces
15. Famille Solonaceae : 1 espèce.

B. ORGANES UTILISES

01. Anthonotha acuminata : Ecorce de la tige
02. Brillantaisia cicatricasa : feuilles
03. Carica papaya : Racines
04. Cannabis sativa : Feuilles
05. Cassia [illegible]inodosa : feuilles
06. Cinchonia Ledgeriana : Ecorce des racines et de la tige
07. Cinchonia succineba : Ecorce des racines et de la tige
08. Chrysantimum americanum : Feuilles
09. Crassocephalum bumbense : tiges et feuilles

10. Erythrophlocum Guineense : Ecorce de la tige
11. Elschottzia chimperi : feuilles
12. Gladiolus psittacinus : tige, feuilles et racines
13. Manihot eusculenta : feuilles
14. Manihot glaviozzi : pétiole
15. Nicotiana tabacum : feuilles
16. Piper Guineense : Fruits
17. Phytolacca dodecandra : feuilles
18. Rauwolfia vomitaria : Ecorce des racines
19. Solanum torvum : Fruit
20. Sorghum bicolor
    - Plante mûre : racines
    - Jeune plante et regain : tige et racines.
21. Vernonia amygdalina : feuilles
22. Terphrosia vogelli : racines et feuilles
23. Vinca major : racines et tiges.

## C. METHODES TRADITIONNELLES EMPLOYEES (1)

Selon le mode d'utilisation de l'organe de la plante, nous distinguons trois groupes de plantes :

### 1. PLANTES DONT LES ORGANES SONT UTILISES POUR LA PERFORATION DU CONTENU UTERIN

- Manihot Glaviozzi

Les tentatives de perforation du contenu utérin se font surtout très tôt le matin car on suppose qu'à ce moment là la femme n'a pas encore effectué beaucoup de mouvements et que tous les organes visés étant en bonne position, seront atteints facilement. A cet effet, le pétiole du Manihot glaviozzi préalablement

---

(1) Source orale et enquêtes sur terrain.

écorcé est introduit à travers le vagin jusque dans l'utérus. Par des mouvements circulaires de rayon de 1 cm, on parvient à perforer le contenu utérin. On ne s'en rendra compte que quand, en retirant ce pétiole du vagin, il ramène du sang sur sa pointe. La suite du mécanisme consistera à introduire un objet jusqu'au niveau de la gorge. La tendance à vomir entraîne la contraction des muscles abdominaux et utérins, d'où l'expulsion du contenu utérin. Ce type d'avortement est purement mécanique.

## 2. PLANTES DONT LES ORGANES A UTILISER DONNENT UNE SOLUTION QUI SERA INJECTEE DANS L'UTERUS

- Carica Papaya

4 à 6 racines de Carica papaya préalablement bien nettoyées sont bouillies dans l'eau. Le jus obtenu est refroidi avant l'utilisation. Au moyen d'une poire on injecte ce jus dans l'utérus. Selon les informations, ce procédé peut expulser une grossesse de 2 à 3 mois.

- Chrysantemum americanum

Au moyen d'une poire remplie de jus obtenu à base des feuilles de cette plante, on fait une douche vaginale. On peut doubler ou tripler l'opération.

- Crassocephalum bumbense

Le contenu utérin peut être expulsé par l'injection dans l'utérus d'un demi-poire des extraits de feuilles de cette plante.

- Elschottzia schimperi et vernonia amygdalina

Ces deux plantes sont souvent associées pour plus d'efficacité. Une bouteille de solution à base des feuilles de ces deux plantes peut aboutir au résultat escompté.

- Manihot eusculenta

Une douche vaginale (1 ou 2 poires) de décoction des feuilles de cette plante peut également provoquer un avortement. C'est l'espèce amer qui est surtout utilisée.

- Nicotiana tabacum

Cette plante utilisée exactement comme celle de Manihot eusculenta. La décoction à base de ses feuilles prise par douche vaginale aboutit à l'expulsion de l'embryon ou du foetus.

- Cassia nodosa et Piper Guineense

Les extraits végétaux de feuilles de cassia nodosa et ( la poudre obtenue en écrasant les graines de Piper Guineense sont pris par douche vaginale. Trois poire peuvent suffire.

- Solanum torvum

Les fruits de Solanum torvum découpés en petits morceaux sont bouillis dans l'eau puis refroidis. On sépare le jus des particules solides en filtrant la substance obtenue au moyen d'un linge propre. Le jus ainsi obtenu est injecté dans l'utérus (2 poires peuvent provoquer un avortement d'une grossesse allant jusqu'à 6 mois).

- Cannabis sativa

A base de ses feuilles, on obtient une décoction qui sera prise par douche vaginal Deux poires peuvent suffire.

3. PLANTES DONT LES ORGANES A UTILISER DONNENT UNE SOLUTION QUI SERA PRISE PAR VOIE BUCCALE

- Anthonotha acuminata

Piler les écorces, puis ajouter un peu d'eau; le jus ainsi obtenu est pris par voie buccale. On utilise à cet effet 2 à 3 verres par jour jusqu'à ce qu'on voit les premiers signes d'avortement c'est-à-dire des douleurs (comme dans un accouchement normal).

- Brillantaisia cicatricosa

Les feuilles de cette plante sont pilées afin d'en tirer le suc. A ce suc, on ajoute un peu d'eau et de la farine de Manihot eusculenta; et le tout est bouilli pour avoir une solution visqueuse. C'est cette solution visqueuse qui sera consommée après refroidissement.

- Cinchonia

Les deux espèces sont utilisées de la même façon : les écorces de la tige et surto celles des racines donnent, après les avoir pilées, un jus très amer. La femme prépare une bouteille mais prendra un demi-verre par jour.

- Erythrophlocum Guineense

Les écorces sont pilées et leur décoction peut provoquer un avortement en prenant un verre par jour durant deux semaines.

- Gladiolus psittacinus

C'est une liane dont toutes ses parties sont amers. Chacune de ses parties et surtout ses racines donnent une décoction qui, prise par voie buccale, entraîne un avortement dans les deux jours qui suivent.

- Phytolacca dodecandra

Cette plante connaît plusieurs applications dans ce milieu et ses environs.

a) Elle est souvent utilisée par les éleveurs des vaches et des chèvres. Après avoir mis bas, le placenta de la vache ou de la chèvre peut être retenu dans l'utérus. Pour l'expulser, l'éleveur enduit le jus préparé à base des feuilles de cette plante au petit dans le but de faire ingérer la mère ce jus lorsqu'elle sera entrain de lécher son petit.

b) On a constaté que si une bête portante paie les herbes de cette plante elle avorte dans les heures qui suivent.

c) Avant les relations sexuelles, une femme prend une petite quantité de jus de cette plante pour ne pas concevoir

Partant de ces principes, certaines femmes ont commencé à utiliser le jus à bas des feuilles de cette plante pour provoquer l'avortement. Une femme prendra la moitié d'un verre par jour durant 3 jours et pendant cette période, elle restera couchéeau lit car des vomissements et des fortes diarrhées accompagnent l'avortement.

- Rawwolfia Vomitoria

ce sont les écorces des racines qui sont utilisées et la décoction obtenue est prise par voie buccale à raison d'un verre après deux jours.

- Tephrosia vogelli

L'injection du jus à base des racines ou des feuilles de cette plante entraîne un avortement dans les 12 heures qui suivent. La quantité à utiliser ne doit pas dépasser un verre.

- Vinca major

Le mode d'utilisation est le même que celui de Cinchonia.sp.

Autres méthodes

- Une solution contenant un verre de bière Primus, trois cuillerées à café de bleu de lessive prise en douche vaginale expulse complètement le contenu utérin dans moins d'un jour.
- L'absorption par voie buccale suivie d'une douche vaginale d'une eau mousseuse à base du savon Asepso peut aboutir aux mêmes effets.
- A forte dose, la quinine (Nivaquine, aspirine...) peut être aussi utilisée dans le même but.

UNIVERSITE NATIONALE DU ZAIRE
INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE
BIBLIOTHEQUE CENTRALE
B. P. 854 BUKAVU

## CHAPITRE TROISIEME : CONSEQUENCES DES AVORTEMENTS PROVOQUES

### A. CONSEQUENCES BIOLOGIQUES (1)

Quelque soit le degré de la réussite de l'avortement provoqué clandestinement, les conséquences biologiques ne manquent jamais. Pour cette partie, nous retiendrons celles qui sont fréquentes et très dangereuses.

1. Les hémorragies par afibrinogénemie

Le sang devient incoagulable et les hémorragies emportent la mère.

2. Septicémie à microbes gram négatif (collibacilles, bacilles de perfurgens) : les toxines microbiennes envahissent tout le corps, hémolysent le sang et causent des anémies, des ictères, de l'hémoglobinurie ou bien bloquent les reins (anuries) ou encore conduisent au choc circulaire dans des nombreux cas.

3. L'intoxication

L'intoxication par ingestion ou injection des produits reputés abortifs ne provoquent l'avortement qu'au prix d'un empoisonnement grave et souvent mortel. C'est le cas par exemple de la quinine, des extraits du Cinchonia qui sont constitués des alcaloïdes tels que la quinine, la Cinchonine, la Cinchonidine, la quinidine etc..., du Manihot ousculenta et des racines de Sorghum bicolor qui contiennent un glucoside cyanogénétique qui produit très facilement de l'acide cyanhydrique.
Tous ces produits provoquent des bourdonnements d'oreilles, une perte de connaissance, une bradycardie, etc...

4. Accidents Neurologiques

Au moment de l'injection du liquide dans l'utérus par exemple, la femme sent des douleurs et pousse des cris. Ces manoeuvres peuvent entraîner une mort subite, le coma, etc...

---

(1) JUA : Hebdomadaire du Kivu. Du 30 août au 5 septembre 1980.

5. Tétanos

Les bacilles tétaniques introduits avec les objets souillés dans l'utérus lors de tentatives de la perforation du contenu utérin peuvent se développer et causer la mort de la mère.

6. Les conséquences utérines après un avortement clandestin

- Troubles de la grossesse : Avortement spontané à répétition, accouchements prématurés, grossesse extra-utérine.
- Troubles obstétricaux : mauvaise insertion du placenta, anomalie de la délivrance (adhérance pathologique du placenta); troubles menstruels (la femme peut connaître des avances ou des retards).
- La stérilité définitive due au mauvais fonctionnement des organes dérangés tels que les ovaires, les trompes, l'utérus etc...

B. CONSEQUENCES SOCIALES

Elles sont très nombreuses aussi, nous retiendrons celles qui attirent notre attention particulière, à savoir : l'absentéisme au travail, l'abandon des études le divorce, le déshonneur, l'hospitalisation, l'emprisonnement, la prostitution, la rupture des relations des fiançailles.

1. Absentéisme au travail

Si une femme travaille dans un service quelconque, le cas d'avortement provoqué peut lui empêcher de vaquer à ses occupations quotidiennes. Or on sait que les absences diminuent le rendement d'un service.

2. Abandon des études

Les statistiques ont montré que plus de la moitié de femmes dans cette ville sont illetrées(1). Au moment où le gouvernement déploie ses efforts pour améliorer le niveau intellectuel de toutes les femmes, certaines d'entre elles sont écartées du chemin de l'école suite aux grossesses non désirées et aux conséquences dues aux avortements provoqués qui rendent leur état de santé déplorable.

3. Divorce

La stérilité qui est une des conséquences biologiques des avortements provoqués peut être cause des divorces : un homme ne voudra pas rester avec une femme qui ne met pas au monde. C'est le cas des nombreuses filles qui, quelques années après le mariage, divorcent car ici en Afrique, la femme est considérée comme avant tout mère des enfants.

4. Deshonneur

La nouvelle concernant un cas d'avortement provoqué intéresse le public. Ainsi, une femme qui croyait sauvegarder son honneur en recourant à ce genre d'avortement est vite chantée partout.

5. Hospitalisation

Une des causes d'hospitalisation est l'avortement provoqué.

6. Emprisonnement

Certaines femmes parviennent à jeter le foetus à des endroits publics (près d'une route, d'un bar, etc...). Après les enquêtes, on découvre la femme qui a avorté et on l'emprisonne.

7. La Prostitution

La femme avorteuse n'a pas peur de se prostituer pour avoir de l'argent car elle est initiée aux méthodes abortives par personnes appelées "faiseuses des anges".

8. Rupture des relations des fiançailles

Il y a rupture des relations des fiançailles si un garçon apprend que sa fiancée a été engrossée par une autre personne et qu'elle a procédé par avortement. Cette situation peut conduire la famille de la jeune fille dans des difficultés d'ordre économique si le fiancé avait déjà donné une partie de la dot; car on doit la lui rembourser.

Vu sa fréquence et les nombreuses conséquences qu'il entraîne, l'avortement provoqué doit être combattu.

## CHAPITRE QUATRIEME : LUTTE CONTRE LES AVORTEMENTS PROVOQUES

### A. LUTTE SOCIALE

#### 1. Rôle des parents

Dans cette ville de Bukavu, l'éducation sexuelle au niveau de la famille prend de plus en plus une place négligeable. Les parents doivent parler à leurs enfants des problèmes relatifs à leur âge au lieu de les abandonner à eux-mêmes. Ils ne cesseront pas de leur rappeler que les relations sexuelles avant le mariage sont strictement interdites et que ces boums et ces surboums organisés souvent par les jeunes peuvent conduire à des grossesses non désirées.

#### 2. L'école

L'école est le milieu qui complète l'éducation reçue en famille. L'enseignement montrera les dangers auxquels sont exposées les femmes avorteuses. Une éducation des adolescents doit être assurée par des enseignants de manière à les rendre responsables en évitant tout ce qui peut conduire vers la délinquance juvénile.

#### 3. Rôle du psychologue

Grâce à ses conseils, une femme enceinte peut passer la période prénatale sans aucun trouble psychologique.

#### 4. Rôle de l'Assistant Social

L'assistant social interviendra dans le but de réduire le nombre d'avortements provoqués en favorisant le centre d'information, l'assistance sociale et une grande justice sociale. La société garantira aux mères célibataires et aux enfants inattendus ou non désirés leur droit à une vie décente et heureuse; c'est ainsi qu'elle donnera aux femmes le goût de la procréation et les moyens d'élever leurs enfants.

#### 5. Rôle de la religion

L'exemple de la religion catholique romaine sur la planification des naissances est à considérer . Celle-ci condamne à titre spécial l'avortement car dans l'embryon, ou dans le foetus il y a déjà une vie humaine qu'on doit sauvegarder avec un soin extrême.

## B. LUTTE BIOLOGIQUE (1)

Le médecin et le biologiste sont appelés à assumer cette responsabilité. Leur rôle sera d'indiquer aux jeunes adultes et aux couples toutes les méthodes contraceptives leur permettant d'avoir des enfants qu'ils désirent uniquement quand ils les désirent et de n'avoir que le nombre d'enfants qu'ils sont capables d'élever dans des bonnes conditions. Parmi ces méthodes nous pouvons citer :

1) Coït interrompu ou retrait
2) Obturateurs féminins
3) Méthode d'abstinence périodique
4) Méthode de température
5) Préservatif masculin
6) Spermicides locaux
7) Les sterilets ou dispositif intra-utérins (D.I.U.)
8) Les contraceptifs oraux : pilules.

- Coït interrompu ou retrait

Cette méthode consiste à retirer le penis du vagin avant l'éjaculation qui a donc lieu à l'extérieur (de préférence à distance de la valvule, si non les spermatozoïdes peuvent pénétrer à l'intérieur du vagin). Cette méthode exige un contrôle de soi particulièrement strict et qu'il n'y ait aucun spermatozoïde dans l'urètre avant les rapports sexuels.

- Obturateurs féminins

Ils constituent un obstacle mécanique empêchant les spermatozoïdes d'atteindre le col de l'utérus. Un exemple des obturateurs féminins est le diaphragme.

- Méthode d'abstinence périodique

Elles reposent sur le fait qu'une femme n'est fécondable que quelques jours par mois, puisqu'il n'y a qu'une seule ovulation par cycle, que l'ovule n'est fécondable que dans les 24 heures à 36 heures qui suivent son émission et que les spermatozoïdes ne conservent leur pouvoir fécondant que 3 à 4 jours.
Le problème est donc de déterminer à l'avance pour chaque cycle la date de l'ovulation et de s'abstenir des rapports sexuels pendant les jours précédent et suivants la date présumée de l'ovulation.

---

(1) A.DUBOIS, Cours d'Anatomie physiologie, 2e graduat Bio-chimie, Année ac.I
( I.ROTSART de H. et J. COURTEJOIE, La maternité et la promotion de la san
pp 31 et 32.

Parmi ces méthodes nous citerons :

a) La méthode d'Ogino

Elle est basée sur le fait que l'ovulation se produirait entre le 10e et le 12e jour précédant les règles. Elle consiste à soustraire 18 du nombre de jours du cycle le plus court pour obtenir le premier jour de fertilité possible et à soustraire 11 du nombre de jours du cycle le plus long pour obtenir le dernier jour de fertilité.

b) La méthode de Knaus

Elle est plus stricte que celle proposée par Ogino. Elle consiste à soustraire 15 - 2 du nombre de jours du cycle le plus court, pour obtenir le premier jour de fertilité possible et à soustraire 15 + 2 du nombre de jours du cycle le plus long pour obtenir le dernier jour de fertilité possible.

- Méthode de température

Elle repose sur le fait qu'il y a possibilité de déterminer la date de l'ovulation en établissant la courbe de la température matinale prise quotidiennement. Pour un cycle de 28 jours par exemple, l'ovulation peut se faire le 14e jour et la température qui était à peu près 37°C peut monter jusqu'à 38°C. Cette température demeure à 38°C jusqu'à la fin du cycle. Vu les difficultés que présente cette méthode (ex. la courbe est ininterprétable en cas d'allaitement, des maladies métaboliques etc...), on associe cette méthode à celle proposée par Ogino. Ainsi, on obtient la méthode d'Ogino-température.

- Préservatifs masculins

Ils doivent être placés sur le pénis en érection avant les rapports sexuels. Exemple : la capote anglaise.

- Spermicides locaux

Ce sont des produits capables d'assurer la mort rapide ou immobilisation irréversible des spermatozoïdes, en constituant un obstacle physique et chimique à leur passage. Plusieurs produits chimiques sont utilisés à cet effet. Parmi lesquels, nous avons : - Acide tartique - la chloramine - l'acide borique - l'alun - le sulfate de Na etc...

- Les stérilets ou dispositifs intra-utérins (D.I.U.)

Ce sont des petits appareils en matière plastique destinés à être placés dans l'intérieur de l'utérus.

- Contraceptifs oraux : la pilule est utilisée pour bloquer la production des cellules reproductrices (ovules et spermatozoïdes).

## RESUME DES RESULTATS ET CONCLUSION

Malgré les difficultés rencontrées surtout lors de nos enquêtes sur terrain, nous sommes arrivés aux quelques résultats satisfaisants :

- De toutes les causes des avortements provoqués dans cette ville de Bukavu, ressort que l'honneur et les nécessités économiques sont les principales mo tions.
- Nous avons systématiquement classifié les plantes reconnues comme abortives embranchements, sous-embranchements, classes, ordres, familles, genres et conformément au code international de la Nomenclature Botanique. L'inventa a revelé que toutes ces plantes employées dans l'avortement clandestin ici Bukavu appartiennent à l'embranchement des spermaphyta et réparties en 2 classes (Monocotyledonae et dicotyledonae), 14 ordres et 15 familles. Quant aux organes de ces plantes utilisés dans l'avortement provoqué, nous remarqué qu'ils varient d'une plante à l'autre. Ils peuvent être soit des ou leurs écorces, soit la tige ou ses écorces, soit les feuilles ou enfin fruits.
- Il existe deux méthodes traditionnelles auxquelles recourent les femmes po provoquer l'avortement. Ou bien la substance est prise par voie buccale (ingestion) ou alors par douche vaginale (injection).
- L'objectif de ce travail n'étant pas de vulgariser les méthodes abortives, plutôt de mettre en évidence les dangers et les conséquences auxquelles so exposées les femmes avortueuses surtout que la situation n'est pas encore désespérée malgré des nombreux cas d'avortements clandestins constatés dan la ville de Bukavu; nous nous sommes proposé de donner une série de méthod contraceptives et nous avons lancé un appel à toute personne susceptible d'exercer une éducation sexuelle aux jeunes adultes ainsi qu'aux couples. demeurons persuadé que ce sont là les seuls moyens efficaces pour lutter c les avortements clandestins et pour avoir des naissandes désirables.
- En effet, nul n'ignore que ces plantes abortives et ces autres méthodes employées pour se débarasser de la grossesse suppriment un être sans défen qui a commencé son processus de développement! C'est d'ailleurs pour cette raison que le droit pénal zairois prévoit des peines selon que l'avortemen provoqué se fait par soi-même ou par autrui.

Pour un avortement par soi-même, la loi stipule ce qui suit : "La femme qui volontairement se fera avorter sera punie d'une servitude pénale de 5 à 10 ans".(1)
Et pour un avortement par autrui le même code dit ceci : "Toute personne qui, par aliment, par breuvage (toute boisson capable de provoquer un avortement), par médicaments (toutes substances auxquelles l'art de guérir attache un effet déterminé sur l'organisme et en matière d'avortement), violence ou par tout autre moyen, aura fait avorter une femme sera punie d'une servitude pénale de 5 à 15 ans"(2).

- Enfin un tableau synoptique a été inséré à la fin de ce travail pour montrer que certaines de ces plantes connaissent d'autres usages en médecine traditionnelle.

---

(1) et (2) Article 166 du Code pénal zaïrois tel que modifié par l'ordonnance loi n° 70/03I du 30 avril 1970.

des plantes reconnues comme abortives

| NOM SCIENTIFIQUE | NOM VERNACULAIRE | ORGANE UTILISE DANS L'AVORTEMENT CLANDESTIN | AUTRES USAGES EN MEDECINE TRADITIONNELLE | OBSERVATI |
|---|---|---|---|---|
| Anthonotha acuminata | Kikokote (kitembo) | Ecorse de la tige | | |
| Brillant aisia cicatrico sa | Mushongamanjoka (shi) | Feuilles | | Préparation d'une bo servant pour repasse tenue militaire |
| Carica papaya | Papayi (shi) | Racines | Colique, gonococcie | Fruit : alimentation |
| Canabis sativa | Bangi (swahili) | Feuilles | | Plante stimulante |
| Cinchonia ledgerians | Kinkina (shi) | Ecorse des racines et de la tige | Malaria, diarrhée | Bois pour la contruc le chauffage |
| Cinchonia succineba | Kinkina (shi) | Ecorse des racines et de la tige | Malaria, diarrhée | Bois pour la contru le chauffage |
| Crysanthemum americanum | Mauwa (shi) | Feuilles | Hemoroïde, Colique | |
| Crassocephalum bumpense | Mufulubindi (shi) | Tiges et feuilles | Ascès, blessure | |
| Erythrophlocum guineense | Kyumi (rega)<br>Isheka (kitembo) | Ecorse de la tige | | |
| Elschtzia chimperi | Mutuzo (shi) | Feuilles | Abscès, toux, gale, angine, teigne tondante | On l'appelle souvent passe partout à caus nombreux usag s |
| Gladiolus psittacinus | Omuvurha (havu) | Racines, tige et feuille | Colique | |
| Manihot glaziozii | Kivunjaradi (swahili) | Pétiole | | |
| Manihot esculenta | Muhogo (swahili) | Feuilles | Entorse, abscès, blessure | Feuilles, tube rcules mentation |
| Nicotiana tabacum | Tumbagu (swahili) | Feuilles | Colique, diarrhée | Pl nte stimu nte |
| Piper guineense | Njululu (shi) | Fruits | Colique | |
| Phytolaeca dodecandra | Muhokolo (havu)<br>Muhoko (kinyarwanda) | Feuilles | Entorse, abscès, gale, blessure | |

Tableau synoptique montrant d'autres usages en médecine traditionnelle des plantes reconnues comme abortives

| NOM SCIENTIFIQUE | NOM VERNACULAIRE | ORGANE UTILISE DANS L'AVORTEMENT CLANDESTIN | AUTRES USAGES EN MEDECINE TRADITIONNELLE | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Rauwolfia vomitoria | Kilungu (rega) | Ecorses des racines | Jaunisse, convulsions infantiles et fièvre | |
| Solanum torvum | Ntoborobo (shi) | Fruits | Coqueluche | |
| Sorghum bicolor | Mutama (swahili) | - Plante mûre : Racines<br>- Jeune plante et regain tige et racines | Rougeole | ur soigner la rou<br>utilise l'inflor<br>ence, graine : al |
| Vermonia amygdalina | Muhirizi (shi) | Feuilles | Colique | |
| Tephrosia vogelii | Kobaka (rega)<br>Mulukuluku (shi) | Racines et feuilles | [illegible] | lante utilisée dan<br>êche artisanale |
| Vinca major | Vinga (havu) | Racines et tige | | |

# B I B L I O G R A P H I E

1. A. DUBOIS, Cours d'Anatomie et physiologie humaine, 2e Graduat Bio-chimi Année académique 1981 - 1982.

2. B. BAHIZIRE, Cours de Botanique Générale, Ier Graduat Biochimie, Année Académique 1980 -1981.

3. B. BROCK, - Contrôle des naissances et hygiène sexuelle, Ed. Saint Paul d pp 13 - 18

- Avortement provoqué, Ed. Saint Paul d'Afrique, pp. 15 - 22

4. N. SHAMA , Atlas de Bukavu, p. UNAZA, ISP BUKAVU CERUKI, 1981, PP 7,

5. B. GALTIER, et al (1952), Larousse médical, Nouvelle édition, Librairie L

6. L. BOLONGO, Le droit pénal spécial zairois, tome 1, p. 90

7. I. ROTSART de HERTAIN et J. COURTEJOIE,

- La Maternité et la promotion de la santé, Ed. Kangu - Mayombe

- Maternité et santé, Ed. Kangu - Mayombe

- Naissance - Limitation, Ed. Kangu - Mayombe

8. JUA, Hebdomadaire du Kivu, Du 30 août au 5 septembre 1980.

# T A B L E  D E S  M A T I E R E S

DEDICACE

AVANT - PROPOS

INTRODUCTION 03

CHAPITRE PREMIER : AVORTEMENT (GENERALITES) 06

A. DEFINITION 06

B. SORTES D'AVORTEMENTS 06

1. Avortement spontané 06

2. Avortement provoqué 07

C. CAUSES DES AVORTEMENTS 07

1. Avortement spontané 07

2. Avortement thérapeutique ou médical 09

3. Avortement provoqué clandestinement 10

CHAPITRE DEUXIEME : ETUDE SYSTEMATIQUE DES PLANTES UTILISEES ET METHODES TRADITIONNELLES EMPLOYEES DANS L'AVORTEMENT PROVOQUE 13

A. ETUDE SYSTEMATIQUE (INVENTAIRE) 13

B. ORGANES UTILISES 15

C. METHODES TRADITIONNELLES EMPLOYEES 16

1. Plantes dont les organes sont utilisés pour la perforation du contenu utérin 16

2. Plantes dont les organes à utiliser donnent une solution qui sera injectée dans l'utérus 17

3. Plantes dont les organes à utiliser donnent une solution qui sera prise par voie buccale 18

CHAPITRE TROISIEME : CONSEQUENCES DES AVORTEMENTS PROVOQUES 21

A. CONSEQUENCES BIOLOGIQUES 21

B. CONSEQUENCES SOCIALES 22

CHAPITRE QUATRIEME : LUTTE CONTRE LES AVORTEMENTS PROVOQUES 24

A. LUTTE SOCIALE 24

B. LUTTE BIOLOGIQUE 25

RESUME DES RESULTATS ET CONCLUSION 27

TABLEAU SYNOPTIQUE 29

BIBLIOGRAPHIE 31

TABBE DES MATIERES 32